



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

de la Commission permanente  
de la culture et de l'éducation

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la culture et de l'éducation**

**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Table des matières**

Élection du président, M. Marc Tanguay	1
Élection du vice-président, M. Mario Asselin	1

**Intervenants**

M. François Paradis, président de l'Assemblée  
M. Marc Tanguay, président de la commission

Mme Marwah Rizqy  
M. Youri Chassin



**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Seize heures dix-neuf minutes)*

**Le Président (M. Paradis) :** Nous sommes prêts à procéder. S'il vous plaît, votre attention. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation...

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député de l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Marc Tanguay**

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

• (16 h 20) •

**Mme Rizqy :** M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député de LaFontaine soit élu président de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Alors, je déclare donc le député de LaFontaine élu président de la Commission de la culture et de l'éducation. M. le Président, je vous cède mon fauteuil. Bonne fin de séance.

**Le Président (M. Tanguay) :** Alors, merci, chers collègues, pour votre confiance, merci à tous.

**Élection du vice-président, M. Mario Asselin**

Je vais maintenant recevoir des propositions pour la vice-présidence de la commission. Oui?

**M. Chassin :** Je propose que le député de Vanier-Les Rivières soit élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation.

**Le Président (M. Tanguay) :** Merci beaucoup. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Adopté. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Adopté. Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Tanguay) :** Adopté. Je déclare donc le député de Vanier-Les Rivières élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation. Félicitations!

Alors, chers collègues, je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

*(Fin de la séance à 16 h 21)*